L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN. 19 AVRIL 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 19 AVRIL 1893

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse St-Charles.

PAR ALBERT PAUL—Le cottage et grande bâtisse pour écurie, coin des rues Pitié et Urquhart. Deux lots contigus sur la rue Urquhart. Un grand lot de terre dans le Premier District. Un charmant cottage-résidence avec terrains spacieux No 395 rue St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro. Le terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Cottage double en bois Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

PAR LE SHÉRIF—Vente du bail et le droit d'occupation du local No 59 rue Magasin.

Bourse des Encanteurs.

PAR JOHN H. O'CONNOR.—Résidences de choix et terrains dans les Premier et Troisième Districts.

LE DÉSARMEMENT EUROPÉEN.

Le directeur de la *Deutsche Revue* ayant demandé à M. Alphonse de Courcel son sentiment sur la possibilité d'un désarmement européen, a reçu, de l'ancien ambassadeur français, à Berlin la réponse suivante, qui a paru, traduite en allemand, dans le numéro du 1er de ce mois de la *Deutsche Revue*.

Château d'Athis, le 4 mars 1893.

Monsieur, un voyage que j'ai fait dans le Midi, a retardé ma réponse à votre obligeante lettre du 2 janvier. Je ne me trouve, du reste, guère en mesure d'exprimer, comme vous me le demandez, une opinion compétente sur la question d'un désarmement européen, ayant, depuis plusieurs années, cessé de donner, aux questions de la politique internationale, une attention suivie.

Vous pouvez, sans doute, puisque vous vous adressez à un Français, qu'un des principaux obstacles au désarmement des nations européennes réside dans la persistance des mésintelligences qui divisent la France et l'Allemagne. Je le pense comme vous, bien, qu'à mon sens, cet obstacle soit loin d'être le seul.

La France et l'Allemagne, oublieuses de la communauté de leurs origines politiques et de beaucoup d'autres causes de rapprochement, sont arrivées, aujourd'hui, à un dissentiment profond dans les jugements qu'elles portent l'une sur l'autre, et sur la plupart des questions qui les intéressent mutuellement. C'est le résultat d'un travail systématique, par lequel on s'est efforcé, depuis cent cinquante ans, de les rendre de plus en plus étrangères l'une à l'autre. On les a représentées comme des ennemies héréditaires, et l'on a fait passer, dans le langage courant, cette dénomination, impie entre nations chrétiennes, qui avait été appliquée, jusqu'alors, aux seuls infidèles.

Pour réussir à guérir les blessures matérielles que les deux peuples se sont portées, il faudrait, d'abord, panser les plaies morales, plus cruelles encore, qu'ils se sont infligées et qu'ils continuent à s'infliger, chaque jour. Mais, pour cela, il est nécessaire de contrarier certaines applications de la science, trop souvent inspirées par un patriotisme de mauvais aloi, et trop avidement recueillies par les imaginations populaires; de renverser les conclusions étranges qu'on s'est plu à tirer de la philologie et de l'ethnographie; surtout de modifier l'enseignement de l'histoire, tel qu'il est donné, avec une émulation funeste, depuis plusieurs générations, des deux côtés du Rhin, car c'est de l'histoire que découlent, presque toujours, les courants de la politique.

Sans parler des temps modernes, où l'on recherche, plus volontiers, ce qui nous sépare que ce qui nous a si souvent unis, beaucoup serait fait, le jour où l'on comprendrait, en Allemagne, que Roland, par exemple, est pour la France un héros populaire, de la même façon que Bayard ou Duguesclin; que le nom de Tolbiac retentit dans nos cœurs à l'égal des noms de Rocroy ou de Marengo, et qu'à ce nom de Tolbiac, se rattachent les premiers titres de la possession de l'Alsace.

Cela, je le crains, est très difficile et très contraire à l'ordre d'idées qui règne actuellement, chez vous comme chez nous.

Cependant, des observateurs attentifs, dans nos deux pays, croient apercevoir les signes précurseurs d'une ère, encore éloignée, sans doute, où les problèmes économiques et sociaux deviendront plus pressants que les soucis de la politique pure, et où la nécessité de résoudre ces problèmes aura plus de force que les préventions internationales. Si ce pronostic se réalise, si les termes de haine et d'exclusion où nous vivons enfantent, comme il est croyable, une génération qui détruira ou menacera beaucoup de choses aujourd'hui respectées, alors, tandis que les classes populaires se tendront les mains par delà les frontières pour se liguer, les gouvernements, quelles que soient leur origine et leur forme, trouveront, dans les difficultés de leur tâche commune, des motifs sérieux de se rapprocher.

Les charges militaires qui pèsent si lourdement sur les nations de l'Europe, seront, peut-être, un des facteurs les plus puissants de cette transformation, car, en égalisant, d'une part, toutes les classes sous un niveau de fer, et, d'autre part, en faisant du budget de chaque État un monstre insatiable, qui ronge, sans répit, la substance des particuliers à mesure qu'elle se forme, qui détruit ainsi les ressorts de toute existence individuelle, qui rend impossible toute indépendance dans les associations volontaires, toute tradition durable dans les familles, elles aident, plus que n'importe quelle prédication théorique, à l'avènement du socialisme.

D'un autre côté, il faut reconnaître que le service militaire universel, complément de l'éducation physique, offre l'avantage d'entretenir, parmi les populations qui y sont soumises, des habitudes de discipline et de respect, un esprit de dévouement aux causes idéales, qui sont nécessaires à toute société, mais que la marée montante de la démocratie matérialiste et révolutionnaire bat furieusement en brèche. Ainsi, le système militaire moderne, entré dans les mœurs de tous les peuples du continent européen, renferme en soi, sinon le remède, du moins quelques correctifs des changements radicaux qu'il est appelé à opérer dans la constitution sociale de ces peuples.

Devant l'avenir si obscur, peut-être si trouble, qui se lève pour l'humanité de demain, quel rôle est dévolu, aujourd'hui, aux hommes de bonne volonté? La paix est leur mot d'ordre. C'est à maintenir, par tous les moyens honorables, ce grand bienfait de la paix qu'ils doivent, avant tout, consacrer leurs soins. Puisse la diplomatie, constante et méditatrice entre des nations si formidablement armées, écarter, de leurs voies, les occasions de conflit et les préparer ainsi à résoudre, sans effusion de sang, l'énigme du vingtième siècle!

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 15 avril :

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

On demande, à grands cris, une pluie qui abatte la poussière.

Les travaux continuent dans les champs. On sème le maïs et l'on travaille avec soin le plant de canne qui vient très bien, malgré la sécheresse; la tige est même plus vigoureuse qu'à l'ordinaire.

Quelques planteurs ont déjà commencé à fumer la terre. De notre côté, on se sert d'un engrais composé de graine de coton, de phosphate et de cendres d'écales de graine de coton brûlées. La quantité dépend beaucoup de la fertilité du sol ou du peu de temps qu'il a été mis en culture.

D'autres se contentent de graine de coton pure. Cet engrais donne, en effet, une couleur plus vigoureuse aux produits, mais s'il produit de plus hautes tiges, il ne fournit pas autant de sucre ou de maïs. On applique au maïs le même engrais qu'à la canne, mais en moindre quantité, à peu près la moitié.

MM. Murrel, Geo. M., Geo. R. et Joseph D. Murrel ont formé une compagnie, au capital de $200.000. Ils ont acheté, depuis, Tally-Ho, Glenmore et Augusta. Les produits des trois habitations seront roulés sur Tally-Ho—ce qui réduira le prix de revient de la fabrication. Ils comptent faire, à peu près, 3,500,000 livres.

L'Hon. James A. Ware, de Belle Grove, vient d'augmenter considérablement la capacité de sa sucrerie. Il compte pouvoir y faire plus de 4,000,000 de livres.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE :

Toujours de la sécheresse; aussi la canne souffre-t-elle beaucoup, spécialement les souches.

Il n'y a pas à se plaindre cependant des récoltes, à l'exception du maïs, qui est ravagé par les vers, il y a des acres entiers qui sont complètement détruits par cette peste.

Le coton qui a été semé, depuis deux semaines, lève bien, le temps sec semble lui convenir.

La Pointe-Coupée se lance aussi dans les entreprises. La semaine dernière, on a publié la charte de la compagnie dite "Pointe Coupee Planting and Manufacturing Co." Cette semaine, a paru celle dite "Innis Cotton Oil Company," au capital de $35,000. Cette compagnie va construire un grand moulin pour la fabrication de l'huile de coton. Ce genre d'entreprise réussit, paraît-il, très bien.

La fabrique de Lakeland a donné un dividende de 35 pour cent. Quant à la Planting and Manufacturing, de la Pointe Coupée, elle a été accueillie par tous, avec joie. Notre population en tirera un grand profit.

La Compagnie veut transformer Nina en usine centrale. Tous les petits planteurs des environs y vendront leurs cannes, à la tonne.

Pendant qu'on y est, pourquoi n'établirait-on pas un tramway qui partirait de Nina, ferait le tour de Fausse Rivière, achetant partout les cannes des planteurs.

On fait aussi de grandes améliorations sur Ingleside, dont le nouveau moulin sera prêt avant la prochaine roulaison.

Sur l'Atchafalaya la levée est enfin achevée. Elle va jusqu'au Bayou Gar-wood. Il y a maintenant peu de travaux nouveaux à faire, pour que toute la contrée soit protégée contre les inondations. Mais ce que nous avons déjà, est une grande amélioration dont nous sommes heureux de pouvoir jouir. Il est maintenant certain que nous n'aurons pas de grandes eaux, cette année. Ou le fleuve est stationnaire, ou il baisse. Il serait étonnant qu'à l'époque où nous nous trouvons de l'année, il puisse y avoir encore une hausse.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

Nos jardins souffrent de la sécheresse. Si les récoltes sont en bon état, c'est qu'il y a encore assez d'humidité dans le sol pour aider à la végétation. En tout cas, si nous avons de la pluie, elle sera bien accueillie.

Le bayou Lafourche baisse; mais la navigation continue. Nous en avons besoin. Les pommes de terre et les oignons vont bientôt mûrir; ils fourniront un fort fret aux bateaux qui font le service du bayou.

D'après tous les rapports, on fera beaucoup moins de riz qu'auparavant dans notre paroisse. Il y a à cela plusieurs raisons. D'abord, la plupart des fermiers de la rive droite du bayou, au-dessous de Thibodaux ont enlevé toutes les dalles à riz de leurs levées, conformément aux ordres des inspecteurs, qui agissaient, eux-mêmes, en vertu des instructions du jury de police. L'étendue des fermes, de ce côté, est très limitée. Comment un homme qui cultive 10, 15 ou 20 acres de riz, pourrait-il acheter un siphon qui coûte $100? Dans l'impossibilité où il se trouve d'irriguer ses terres, il est obligé d'abandonner la culture du riz et de se borner à faire du maïs, des pommes de terre, des oignons. Ils ne peuvent pas, non plus, songer à la culture de la canne; leurs champs ne sont pas assez étendus.

Sur la rive gauche, plusieurs planteurs ont établi des siphons par dessus les levées. Ces appareils fonctionnent bien, maintenant que le bayou est haut. Mais en sera-t-il de même, lorsqu'il aura baissé? Presque tous en doutent. En attendant, bon nombre de fermiers de la même rive se sont refusés à se conformer aux ordres de inspecteurs et ils continueront à irriguer leurs terres, suivant l'ancien procédé.

—LETTRE DE LA PAROISSE AVOYELLES :

Toujours pas de pluie. Nos fermiers disent qu'il fait trop sec pour la pousse de la canne et du coton. La sécheresse même est telle, que bien des planteurs ont dû interrompre leurs ensemencements. Ceux qui avaient eu le bonheur d'achever cette besogne, en mars, ont réussi; leur coton lève très convenablement. Mais comme une bonne pluie serait accueillie avec bonheur!

Le maïs vient bien; la tige promet beaucoup. La canne n'est pas en souffrance, mais une bonne ondée lui ferait grand bien; elle pousserait beaucoup plus rapidement.

Sur l'habitation Barbreck, les champs de cannes sont superbes. On y a établi, partout, des fossés qui sont soigneusement entretenus et le drainage y est parfait. On y voit 302 acres de plant et de souches et 350 acres de maïs. Tout cela a déjà été travaillé. On y est en train d'engraisser le maïs avec de la graine de coton.

Sur St-Peter, il y a 300 acres de maïs, 120 de plant de cannes et 15 de souches de première année. On sème aussi des avoines; on plante du sorgho pour l'alimentation des animaux.

Anchorage a 100 acres de plant, autant de souches de première année.

Sur Barbreck, nous avons remarqué 14 acres d'avoine et de sorgho.

Ces trois habitations sont en plein rapport et donneront sûrement à leur propriétaire de splendides récoltes, cette année.

UNE BELLE INVENTION.—Un jeune filateur d'une grande intelligence fait, depuis quelque temps, tout près de Largentière, France, de curieuses expériences pour arriver à filer les cocons automatiquement, M. Adrien Serret—c'est son nom—paraît très sûr de sa découverte, qui provoquera, dans le monde des filateurs, une véritable révolution. M. Serret, produirait, au prix de 75 centimes à 1 fr., ce qui coûte, aujourd'hui, 6 et 7 fr. le kilo.

CARTOUCHE D'ALARME.—Un constructeur ingénieux vient d'imaginer un appareil qu'il nomme cartouche d'alarme, destiné à protéger les personnes et les propriétés contre les attaques des vagabonds. C'est un tube en bronze, muni d'une amorce électrique. Quand le courant passe, il se produit, à la fois, une détonation et une lueur qu'on perçoit de très loin. Or, le courant est établi quand les malfaiteurs crochettent les serrures ou défoncent les portes auxquelles le système est adapté.

LA FÊTE DE LA VIEILLE MÈRE.

Par une belle matinée du mois de mai 1843, dans une mansarde au cinquième étage d'une maison de la rue Saint-Martin, travaillaient deux jeunes filles.

L'aînée, Georgette, une brune avec de grands yeux noirs, était brodeuse; la cadette, Marie, une blondinette aux cheveux d'or, la figure espiègle, était fleuriste. Elles étaient sœurs.

La chambrette, d'une propreté méticuleuse, n'était pas la banale mansarde de la grisette.

Georgette et Marie avaient su tirer parti des quelques petits bibelots qui l'ornaient. Sur les murs quelques gravures; sur la cheminée, une pendule, surmontée d'un amour en bronze doré qui mettait en joue une bergère, était placée entre deux vases décorés de fleurs artificielles dues au talent de Marie.

A la fenêtre était pendue une cage dans laquelle un serin chantait les plus joyeux airs de son répertoire, tout surpris de ne pas recevoir de réponse de son camarade empaillé qui trônait sur un petit socle de bois.

Sur le rebord de la fenêtre, un jardin suspendu en miniature : un pot de giroflée; dans le coin, un petit arrosoir peint en vert.

Un affreux chat gris qui répondait au nom de *Miquet* ronronnait, couché sur un chiffon. C'était le favori de la maison.

Georgette, assise à son métier, paraissait très préoccupée.

Elle songeait à la Sainte-Emilie. C'était la fête de leur vieille mère, fête que l'on n'avait jamais manqué de célébrer, et pour laquelle Georgette et Marie faisaient des économies pendant toute l'année.

Le grand souci du moment était le choix du cadeau à offrir.

—Vois-tu, sœur, dit Marie, si jamais je deviens riche, ce sera un immense bonheur pour moi que de pouvoir, sans compter, souhaiter la fête à bonne maman. J'irai la prendre dans un fiacre, je l'amènerai à la maison, et là, entourée de mon mari et de mes enfants, nous la câlinerons si bien qu'elle ne voudra plus s'en aller.

—C'est ça, répondit Georgette, et moi, et mon mari et mes enfants, nous ne comptons pas. D'abord, maman viendrait chez moi, je suis l'aînée.

—C'est vrai, pardonne, chère Georgette, je ne suis qu'une égoïste, dit-elle en l'embrassant.

Georgette, cessant de travailler, lui demanda alors :

—Voyons, Marie, combien as-tu d'argent?

—J'ai quatre francs et douze sous.

—Moi j'ai cinq francs et cinq sous; nous avons donc neuf francs et dix-sept sous. Eh bien! sortons ensemble et cherchons. Allons, Marie, laisse ton miroir, tu sais bien que tu es jolie; viens.

Georgette et Marie, fraîches et pimpantes, se rendirent sur le boulevard, sautant de joie à la seule pensée de la surprise qu'elles allaient causer à leur vieille mère.

Chaque boutique devint pour elles un champ fécond d'exploration.

Ici ce sont des fleurs.

—Oh! quel beau bouquet! dit la plus jeune.

—C'est vrai, répond l'aînée, mais ces fleurs ont si peu de durée! ne donnons pas à maman le chagrin de les voir se flétrir

A côté ce sont des porcelaines :

—Quel joli vase! dit Georgette.

—Ah oui! répond Marie, mais si nous n'avons pas de fleurs, le vase est inutile.

Il en fut ainsi de toutes les boutiques sans qu'il fût possible aux deux sœurs d'arrêter leur choix.

Depuis un instant un homme d'une quarantaine d'années, grand, fort, au teint bistré, à la chevelure crépue, suivait machinalement les deux jeunes filles dont l'enjouement avait attiré son attention.

Georgette et Marie venaient de s'arrêter sur le boulevard du Temple devant un magasin de nouveautés alors en grande vogue. Elles restèrent extasiées en face d'un mannequin sur lequel on avait drapé une robe de mérinos bleu clair

—Voilà ce qu'il faut acheter à maman, s'écrièrent spontanément les deux sœurs Il y a si longtemps que la pauvre mère désire une robe de cette couleur.

Mais ce moment d'enthousiasme fut immédiatement suivi d'une impression de tristesse qui obscurcit à la fois les deux visages, ainsi que le même élan les avait tout à l'heure éclairés.

L'indication des prix sur l'étiquette avait rapidement changé l'espérance en déception.

En effet, ce prix était inabordable pour nos jeunes ouvrières, car cette étoffe valait trois francs l'aune et il en fallait sept pour une robe.

—Enfin, dit l'aînée, dis-moi juste ce que tu as d'argent. N'as-tu pas encore une cachette?

—Mais non, je t'affirme, je n'ai que quatre francs et douze sous. Et toi?

—Moi, je t'affirme, je n'ai que cinq francs et cinq sous.

—Alors, comptons bien, reprend la plus jeune, nous nous sommes peut-être trompées dans le total; s'il y avait plus!

Mais les pauvrettes eurent beau compter, elles ne trouvèrent toujours que le petit pécule péniblement amassé : neuf francs et dix-sept sous.

Le flâneur crépu qui avait suivi les péripéties de ce petit drame sentit ses yeux se mouiller, et pour cacher son émotion il tira de son cigare plusieurs bouffées de fumée qui l'enveloppèrent d'un nuage épais; il résolut d'intervenir, tout en gardant l'anonyme.

—Prenons pour une fois la place de la Providence, se dit-il, elle ne m'en voudra pas de cette usurpation! et il entra dans le magasin.

Georgette et Marie calculaient toujours, ne pouvant pas détacher les yeux de l'étoffe qui les tentait. Elles allaient cependant se retirer quand le commis du magasin, s'approchant d'elles, leur demanda :

—Quelle étoffe regardez-vous, mesdemoiselles, est-ce celle-ci?

Les deux jeunes filles ne dirent mot, mais leurs regards répondaient pour elles.

—Eh bien! reprit le commis ayant un paquet tout fait dans la main, voilà une robe de cette étoffe, il y a sept aunes.

—Mais, dirent les enfants stupéfaites, nous n'avons pas de quoi payer.

—Cela est fait, répondit le commis, ce paquet vous appartient.

Le premier mouvement de Georgette et de Marie, malgré le désir qu'elles avaient d'être agréables à leur mère, fut de refuser.

Mais, au même instant, l'homme noir qui avait suivi les jeunes filles sortait indifféremment du magasin en rallumant son cigare.

—C'est ce monsieur, dit le commis, qui m'a chargé de vous remettre ce paquet.

L'hésitation des deux jeunes filles était grande; que faire?

Georgette était d'avis de garder la robe; Marie voulait la rendre,

Et conduites ainsi à la suite du généreux inconnu, elles l'eussent peut-être abordé, malgré son air terrible, lorsque d'un phaéton qui passait sur le boulevard, elles entendirent une voix lui crier :

—Eh! viens donc, flâneur, je te cherche.

Le promeneur s'élança immédiatement dans la voiture en poussant un gros rire et disparut avant que les jeunes filles aient pu l'atteindre.

Au même moment, un passant voyant l'inconnu monter dans le phaéton, s'écria :

—Tiens, c'est Alexandre Dumas.

Georgette et Marie restèrent immobiles de surprise, le paquet dans les mains, cherchant à s'expliquer pourquoi l'auteur de *Monte-Christo* leur avait fait remettre sans les connaître ce présent qui répondait si bien à leurs désirs.

Cette aventure confinait au merveilleux dans l'esprit de ces jeunes filles qui se crurent un instant les héroïnes d'un conte de fée.

Mais sans chercher autrement quels furent les mouvements de leur cœur, disons qu'elles s'enfuirent à leur tour, en se promettant bien de ne pas dire à la vieille mère que le diable en personne les avait tirées d'un cruel embarras.

Ce soir-là un rayon de joie éclaira leur mansarde.

Ainsi un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur eut le bonheur de pouvoir un jour dans sa vie transporter sur une scène réelle l'un des plus gracieux rêves de romancier.

LOUIS BLOCH.

SAINT-SIÈGE.

Agence Havas :

Rome, le 1er avril.

La congrégation des Rites discutera le 15 avril, en réunion ordinaire, au Vatican, la cause de béatification ou de déclaration de martyre des Pères jésuites, victimes de la Commune, Pierre Olivaint, Léon Ducoudray, Alexis Clerc, Jean Caubert et Anatole de Bengy.

Agence Havas :

Rome, le 3 avril.

On assure que l'empereur d'Autriche aurait adressé au Pape une lettre pour expliquer à Léon XIII que la présence de l'archiduc Renier aux noces d'argent du roi d'Italie est dictée par les nécessités politiques, et ne doit nullement être considérée comme un désaveu des sentiments de respectueuse déférence de la Maison impériale vis-à-vis du souverain pontife. L'empereur prierait le Pape de ne point perdre de vue les exigences diplomatiques qui ont rendu nécessaire un acte de pure courtoisie envers la dynastie alliée.—

Londres, le 4 avril.

On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* que, selon toute probabilité, le Pape enverra cette année la rose d'or à la princesse Marie de Parme, fiancée du prince Ferdinand de Bulgarie.

Agence Dalziel :

Rome, le 1er avril.

Une conversation que je viens d'avoir avec un des hauts dignitaires du Vatican me permet d'affirmer que le Saint-Père n'a jamais été opposé à la visite de l'archiduc Rénier et qu'elle n'a donné lieu à aucune négociation diplomatique entre le Saint-Siège et le gouvernement autrichien.

Léon XIII—m'a dit mon interlocuteur—est trop au courant des usages diplomatiques pour avoir jamais pu se croire offensé par la visite d'un archiduc autrichien aux souverains italiens à l'occasion de leurs noces d'argent et il n'a jamais pu venir à l'idée des diplomates du Vatican que l'archiduc se croirait obligé de venir, dans ces conditions, présenter ses hommages au Pape. Le cas n'eût pas été le même s'il se fût agi d'un voyage privé n'ayant en rien le caractère d'une mission officielle.

Dépêches particulières du *Journal des Débats* :

Rome, le 3 avril.

Le cardinal-diacre Achille Apolloni est mort cet après-midi : il était né à Anagni en 1823, et avait été créé cardinal il y a quatre ans.—

Rome, le 4 avril.

Le pèlerinage des Roumains de Hongrie a assisté hier à la messe célébrée à Saint-Pierre par l'évêque de Lugos, M Michelyi d'Opeia, venu avec les pèlerins. C'est la première fois qu'un pèlerinage de Roumains vient à Rome : il a été reçu après la messe par le Pape en audience solennelle. L'évêque de Lugos a exprimé à Léon XIII les sentiments d'affection et de dévouement des pèlerins roumains. Le Pape a répondu en disant combien il était heureux de saluer les premiers pèlerins de Roumanie. Puis les assistants lui ont été présentés et il a eu pour chacun un mot aimable.

D'après le *Times*, de Londres, le Pape est de plus en plus résolu à poursuivre la ligne de conduite politique qu'il s'est tracée. Il maintiendra son attitude dans la question du mariage civil en Hongrie et va redoubler d'efforts pour faire prévaloir les idées du Vatican auprès du parti catholique allemand relativement au projet militaire.

La *Gazette piémontaise*, qui paraît à Turin, annonce dans sa correspondance de Rome, que M. d'Hulst vient d'être de nouveau appelé au Vatican. "C'est, dit ce journal, la quatrième fois qu'une telle invitation est adressée au prélat français depuis deux mois, et M. d'Hulst dépourvu d'importance, car on assure que le Saint-Siège se propose de détacher le prélat député du parti légitimiste français pour le gagner à la politique préconisée par Léon XIII."

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. Sans Sucursale

1er nov 92—1 an—mer, lun dim

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'Assurances PHŒNIX
DE HARTFORD, CONN.

Successeurs de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Net surplus	1,334,460 81
Actif, valeur réelle	5,676,306 79

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES,

Agent-Résident, sera toujours au No 39 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans 29 mai—1 an

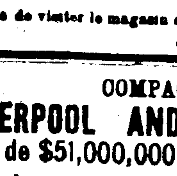

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les États du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an,dim,mar,ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

— DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS. —
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW. Assistant Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—92—1 an

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR.

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils Prix de New York.

1er mo e—91 p e dim, mer

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé	
Actif, 1er janvier 1893	$500,000 00 1,019,605 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Business Directory (brochure) prix	$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite du décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.

17 fév—

JOURNAUX FRANÇAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents, France Mode, Mode Nation. , P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Mme Godin-M.
Robes et Confections
—44 RUE BOURBON.—

Mme GODIN profite du changement de saison pour rappeler aux Dames qu'elle confectionne des toilettes de visites et de réception de la dernière élégance parisienne à $10 et pour les toilettes d'été $7.

Mme GODIN est à même de livrer des toilettes en 48 heures très bien faites et entourées de ses soins les plus consciencieux.

Spécialité de Costumes, Genre Tailleur, et de Teagown. 19 mars—1 m—Dim

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 28mars—

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

22 RUE TCHOUPITOULAS.

L'ANCIENNE MAISON
—DE—
MUSIQUE

Si Digne de Confiance
—DE—

L. GRUNEWALD & CO
Limited.

127 de la rue du Canal

Nlle-Orléans, Lne.

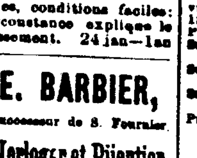

Offre à ses clients d'excellents marchés, de tentants *bargains* en fait de Pianos, d'Orgues et d'Instruments de Musique, de toutes sortes.

Prix raisonnables, conditions faciles; cette double circonstance explique le succès de l'établissement. 24 jan—1an

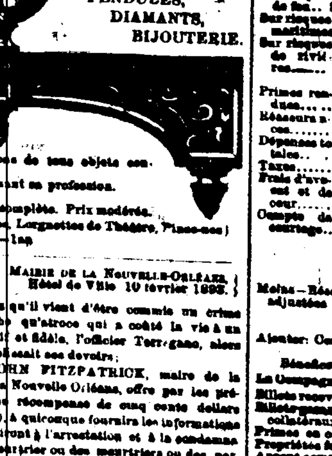

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez; 1er déc—1an

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Terregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.00 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers
26 oct—sem et dim

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Absa.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie et des reins. En vente partout.
26 sept—1 an sem dim

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1a

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 223 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 92—1 an

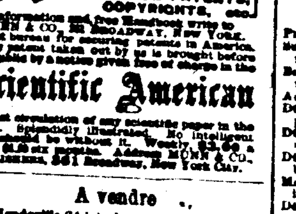

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Waldheim sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure français.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans. Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vengeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet Nouvelle-Orléans. 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 acres sur la propriété du Clos-Vengeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun, 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

C E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Usage de soins méticuleux.

LEON C. DAVID, Pres.
L. P. BOURY, Secretary Manager.

THE DAVID M'FG CO. LTD.

Gelées, confitures moutarde, Worcestershire Sauce, cornichons, mince meat, compotes, etc.

Spécialité de gelées en pots de terre de 2 livres.
2 avril—3 m Dim Jeudi

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893

Primes reçues pendant les dits neuf mois :

Sur risques d'incendie	$114,646 87	
Sur risques maritimes	2,622 08	
Sur risques de rivières	4,901 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,985 00	
Total		$159,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		39,220 00
		$119 935 15
Pertes payées :		
Sur risques de feu	$48,295 68	
Sur risques maritimes	391 63	
Sur risques de rivières	3 80	
		$48,690 65
Primes rendues	$12,842 75	
Réassurances	3,352 86	
Dépenses totales	12,652 29	
Taxes	6,927 89	
Frais d'avocat et de cour	421 40	
Compte de courtage	8,286 13	
		$44,295 22
		$92 975 87
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter : Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfices		$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant :		
Billets recevables		3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		36,605 88
Primes en cours de collection		20,968 85
Propriétés foncières		163,660 55
Argent comptant		18,952 84
Actions de banques (valeur du marché)		6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)		10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'td (valeur du marché)		1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)		28,682 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)		6,375 00
Louisiane de new consols (valeur du marché)		13,900 00
Avance sur l'habitation Olivier		6,392 53
Meubles de Bureau, etc		3,400 00
Jugements		600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis		7,609 44
Total		$364,677 49

Je soussigné, certifie que ce qui est ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 4me jour de mars 1893, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire

—-181

AMUSEMENTS.

Grande Fête Champêtre
—Donnée aux—
FAIR GROUNDS,
Le Dimanche, 14 Mai 1893,
—Pour la—

Célébration du 50ème Anniversaire de la Fondation de la

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
—Au Bénéfice de—

L'Hôpital du Nez, des Yeux, des Oreilles, de la Gorge,

Et pour le Fonds d'un Tombeau de la Société Courses de Chevaux de Voitures, Jeux, etc. Grande Distribution de plus de 500 Prix d'une Valeur Réelle. Prix d'entrée, 50 cents. Entrée libre pour les dames et les enfants.
9 avril—1 dim

BANQUES.

État de situation trimestriel
—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 mars 1893.

ACTIF.

Actions et bons	$482,945 17
Prêts (garantis) par propriétés foncières	325,249 00
Prêts à échéances, garantis par collatéraux	516,934 11
Prêts sur demande de	730,361 16
Meubles et installations	750 00
Dépenses courantes et taxes payées	2,925 00
Comptant	176,660 50
Total	$2,231,825 03

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits indivis	140,651 46
Intérêt acquis	25,978 98
Dû à 6123 déposants	1,965,024 59
Dividendes non payés	180 00
Total	$2,231,825 03

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 mars 1893. FRED. ADOLPH, Notaire.

Correct—Attesté :
J. E. MERILH.
A. VIZARD

Rapport de la situation
—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le lundi 6 mars 1893.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,126,701 33
Surtirages, garantis et non garantis		217,230 00
Bons des États-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, garanties, etc.		114,446 00
Dû par des agents de réserve approuvés		43 391 54
Dû par d'autres banques nationales		34,079 36
Dû par des banques d'État et banquiers		2,699 35
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		7,643 94
Change pour clearing house	$104,081 69	
Billets d'autres banques	10,863 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	143 29	
Espèces	87 536 50	
Billets legal tender	172,741 00	375,405 48
Fonds de rachat		2,250 00
Total		$2,039,330 02

PASSIF.

Capital payé		$200,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		72,178 81
Billets de Banques Nationales en circulation		
Dividendes non payés		39,345 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,321,634 61	1,016 00
Certificats de dépôt de demande	9,221 00	
Chèques certifiés	336 52	
Chèques de caissier en circulation	27,125 81	1,358,307 95
Dû à d'autres banques nationales		5,331 82
Dû à des banques et banquiers d'État		3,173 43
Bills payables		60,000 00
Total		$2,039,330 02

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, J. L. MERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
J. L. MERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 9me jour de mars 1893.
BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté :
C. M. SORIA,
MAX SCHWABACHER,
HENRY ABRAHAM
Directeurs.
18 mars—1f

État de situation semi-annuel
DE LA

UNION NATIONAL BANK

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,485,790 97
Bons des Etats-Unis	$50,000 00	
Primes sur les mêmes	6,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres actions et bonds	214,606 27	271,106 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorerie des Etats-Unis	$2,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	33,253 19	
Comptant	233,096 96	
Chèques pour le clearing house	273,404 55	910,867 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Fonds de surplus	$150,000 00	
Profits non divisés	13,670 47	163,670 47
Dividende payable le 3 janvier		30,000 00
Circulation		41,100 00
Dû à des déposants et banquiers		1,702,040 21
Dû à des banques étrangères		434,054 75
Ré-escomptés		12,389 16
		$2,883,254 59

CARL KOHN, Président,
S. CHALARON, Vice-président
A. LABARTHE, Caissier.

ÉTAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$962,219 58
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,000	
Autres bons et actions	111,737 50	1,614,392 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,819 94
Trésorier des Etats Unis		$2,250 00
Change sur New York	525,514 45	
Prêts sur demande	366,346 36	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,128,941 76	2,614,253 14
Total		$5,361,658 9

PASSIF.

Capital actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00
Profits non divisés	45,616 69
Circulation	44,300 00
Dépôts à retirer contre chèques	4,440,901 36
Balances sur rédemption du capital-actions	200 00
Dividendes non payés	20,636 05
Bills payables	200,000 00
Total	$5,361,658 96

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co, New York.

E. H. WALMSLEY, Président.
.... Vice-Président
.... Caissier.

CHARTE
—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique la cent dix-septième

Pardevant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet État relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et convienment par les présentes de s'engager ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera, "THE MERCHANTS' INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, État de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie les biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans," et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans," dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et ses objets sont par les présentes indiqués expressément comme suit.

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces lingots, consignations, prêts, billets de banques, change et marchandises sur lesquelles on emprunte, et tout autre certificat de dette produits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les autres affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représenté par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions seront payées en argent lorsque on y sous crira, ou elles pourront être émises en échange pour des propriétés payées au fair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et sera payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au Bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir : Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James B. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé).

E. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio—

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement de la même, maintenant enregistrée dans les archives courantes de mon acte notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

[SCEAU] GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

16 janv—3 fois 30